

**Département des Deux-Sèvres**

---

**Commune de PRIAIRES**

**Demande d'autorisation environnementale**

**PROJET DE PARC EOLIEN**

**ENQUÊTE PUBLIQUE**

**Demandeur: SARL Parc Eolien de BREUILLAC**

**PROCES-VERBAL DE SYNTHESE DES  
OBSERVATIONS**

## Commissaire Enquêteur: Jacques LE HAZIF

A l'issue de l'enquête publique préalable à l'autorisation d'exploiter un parc éolien sur le territoire de la commune de PRIAIRES et en application de l'article R.123-18 du code de l'environnement, le commissaire enquêteur a dressé dans les huit jours après la clôture de l'enquête le présent procès-verbal de synthèse des observations qu'il remet ce jour au maître d'ouvrage, la Société VALECO-SARL PARC EOLIEN DE BREUILLAC lequel dispose de 15 jours pour produire un mémoire en réponse à ces observations.

**Les observations** ou listes d'observations inscrites sur le registre d'enquête mis à la disposition du public **sont au nombre de quarante et une**. Certaines font simplement état d'un dépôt de lettre et de pièces annexes ou de courriel qui ont été incorporés au registre.

**Les observations portées au registre**, hors références à un courrier annexé sont au **nombre de huit**.

**Vingt-quatre observations** ont été reçues par courrier électronique.

**Huit lettres** ont été **remises** directement en main propre **au commissaire enquêteur** à la mairie lors de ses permanences ;

**Une seule lettre** a été reçue **par voie postale**.

Ces courriers et courriels ont été annexés au registre.

Lors de mes 5 permanences, j'ai reçu 23 visites de personnes venant se renseigner et s'entretenir du projet et des différentes problématiques qu'il soulève.  
Les entretiens se sont déroulés dans un climat serein et respectueux, malgré les oppositions au projet et les mécontentements qui se sont exprimés.

Après un examen attentif de chaque observation, le commissaire enquêteur a dressé une grille d'analyse dans laquelle il a comptabilisé de la manière la plus exhaustive le nombre et la nature des sujets évoqués. Cette grille d'analyse est jointe en annexe.

Le décompte des avis exprimés figure au tableau suivant :

<b>AVIS FAVORABLES</b>	<b>AVIS DEFAVORABLES</b>	<b>AVIS NEUTRES</b>
<b>23</b>	<b>14</b>	<b>4</b>

Le chiffre des avis favorables ne doit pas faire illusion, en effet, sur les 23 avis exprimés, 11 d'entre eux émanent d'entrepreneurs ayant un intérêt direct à participer au chantier du parc éolien, si toutefois le projet se réalise. Bien qu'il n'y ait pas lieu de mettre en doute leur soutien à la cause écologique, il convient cependant de relativiser la portée de leur avis sur le projet de Priaires.

Les auteurs d'avis favorable n'attendent généralement pas de réponses, bien que le maître d'ouvrage puisse s'il le désire apporter ses commentaires ou compléments, par contre, il importe que les personnes ayant exprimé des opinions négatives et des critiques sur le projet et ses conséquences voient leurs arguments examinés dans le détail et reçoivent toutes les explications et justifications de la part de l'entreprise VALECO.

**Le nombre limité des observations défavorables justifie une réponse individuelle et nominative** à chacun des requérants. Certes, la grille d'analyse fait apparaître une récurrence de certains thèmes mais une fois donnée, la réponse à d'autres personnes sur un même sujet pourra faire l'objet de renvois dans le texte.

Je remarque cependant que chacun, outre la récurrence des thèmes, aborde des sujets variés qu'il convient de traiter de manière exhaustive.

Le maître d'ouvrage ne peut évidemment pas se dispenser d'examiner dans le détail chaque observation et de traiter avec une précision particulière tel ou tel élément qui le justifierait.

Chaque requérant devra trouver une réponse à ses différentes interrogations dans l'analyse des observations qui figurera au rapport d'enquête où sera également formulée la position personnelle du commissaire enquêteur sur les éléments apportés par le Maître d'ouvrage, lequel à eu communication de l'intégralité des observations recueillies pendant l'enquête.

Le présent procès-verbal et la copie du registre d'enquête avec leurs courriers annexés seront remis au représentant du Maître d'Ouvrage convoqué le 17 décembre 2018 à la préfecture des Deux-Sèvres, soit dans le délai réglementaire de 8 jours suivant la clôture de l'enquête.

Le Maître d'Ouvrage devra adresser au commissaire enquêteur son mémoire en réponse aux observations recueillies au cours de l'enquête dans un délai de 15 jours à compter de la remise du présent procès-verbal, soit avant le 31 décembre 2018.

Fait à Niort, le 17 décembre 2018,

le commissaire enquêteur,

Reçu par le représentant du Maître d'Ouvrage,

A Niort, le 17 décembre 2018,

Pièces jointes :

## Grille d'analyse des observations

La copie du registre d'enquête et des courriers annexés,

### **COMMUNE DE PRIAIRES PARC EOLIEN DE BREUILLAC GRILLE D'ANALYSE DES OBSERVATIONS**

---

Mode de réception : R = Inscription sur le registre

E= Reçue par courriel

P= Reçue par courrier postal

M= Déposée à la mairie

Avis global : F= Favorable

D= Défavorable

N= Neutre

N°	Analyse-synthèse des observations des registre, courriers ou courriels	Mode	Avis	Principaux thèmes dégagés
1	M. Alain GOUGUENY Candeau 17380 Puyrolland souligne l'impact du projet sur le tourisme dans le marais poitevin, les impacts visuels et sonores vu la proximité des habitations. La hauteur des arbres ne permettra pas de masquer des éoliennes de 180m. Emet des doutes sur la non implication financière du maire.	R	D	Tourisme Impacts visuel sonore Conflits d'intérêt
2	ANONYME rappelle que l'éolien est une énergie renouvelable non polluante qui participe à la lutte contre le changement climatique et soutient le projet	E	F	Ecologique Réchauffement climatique
3	M. Thomas DUFFES, apprécie la vue des éoliennes, selon lui symbole du changement du mode de vie, abandon du diésel et du nucléaire.	E	F	Ecologique Absence de pollution
4	M. Gabriel DURIEZ, soutient le projet de PRIAIRES contre lequel il ne voit aucune objection. Il met l'accent sur le gain en matière de réchauffement climatique.	E	F	Ecologique Réchauffement climatique
5	Mme Chloé ALLAIS, vante les qualités écologiques de l'énergie éolienne.	E	F	Ecologique Absence de pollution
6	M. Thomas BEAUFILS, estime que les éoliennes s'intègrent bien au paysage, souligne les avantages attendus de la transition énergétique, dont l'indépendance de la France en matière d'énergie.	E	F	Ecologique Paysager Indépendance

				énergétique
7	Mme Christine BOUILLON, se déclare favorable au projet	E	F	-
8	M. Manuel ZOUAOUI, rappelle les objectifs et les avantages attendus de la transition énergétique, et particulièrement ceux relevant de l'énergie éolienne, ainsi que les bénéfices pour la fiscalité locale. Il détaille les facilités de recyclage des machines après démantèlement.	E	F	Ecologique Fiscalité Recyclage
9	M. Nicolas VRECOURT, Société NORDEX, fabricante et installatrice d'éoliennes, rappelle les objectifs et les avantages attendus de la transition énergétique, souligne la qualité de l'étude VALECO et l'impact positif du parc éolien sur l'économie locale, notamment l'emploi d'un technicien supplémentaire dans le centre de maintenance NORDEX basé en Charente.	E	F	Ecologique Emploi
10	M. Luke LE GUEN, Entreprise SPIE, soutient le projet en tant qu'acteur engagé dans les énergies renouvelables.	E	F	Ecologique
11	Mme Laura FUERTES, Société VOERAL, fabricante et installatrice de mâts de mesure, soutient le projet, favorable au développement de sa société en termes d'emploi et de retombées économiques.	E	F	Ecologique Emploi Retombées économiques.
12	M. Olivier MERSCH, Société VESTAS, fabricante et installatrice d'éoliennes, soutient le projet, favorable au développement de sa société en termes d'emploi et de retombées économiques.	E	F	Emploi Retombées économiques.
13	M. Jean-Louis VACHER habitant à La Motte Aubert, commune de Saint-Saturnin des Bois, déplore l'absence de simulation paysagère des éoliennes E3, E4 et E5 depuis la rue du village de PRAIRES, empêchant les habitants de mesurer l'impact des machines sur leur vie quotidienne et sur la valeur de leur maison. Il regrette l'abandon de la planification de l'Etat sur l'aménagement du territoire (référence à la DATAR), plaide pour le regroupement de parcs éoliens dans des zones « sacrifiées », une distance minimum des habitations portée à 1000m et souligne les nuisances sonores pour les habitants du bourg de PRAIRES, situé sous les vents dominants des éoliennes.	R	D	Photomontages  Aménagement du territoire  Proximité des habitations
14	M. et Mme Claire et Philippe CONORD, 12 rue des 4 Puits Boisse 17700 MARSAIS déplorent la prolifération des éoliennes dans le secteur et redoutent une prochaine sensation « d'encerclement », le bruit, les flash nocturnes de la signalisation. Ils sont convaincus que les photomontages sont mensongers et minimisent la taille des machines.	M	D	Prolifération Photomontages Aménagement du territoire Proximité des habitations

				Impacts visuel sonore Effet d'encerclement Effet stroboscopique
15	M. Philippe CONORD conseiller municipal, dépose au nom de la commune de MARSAIS un ensemble de correspondances adressées par le maire de MARSAIS, aux préfets des Deux-Sèvres et de Charente-Maritime, au maire de PRAIRES, aux présidents des communautés de communes et d'agglomération concernées, à un gestionnaire de parc éolien en service. Elles traitent des problèmes et nuisances causés par la prolifération excessive des parcs éoliens autour de MARSAIS. Elles mettent en lumière la difficulté d'obtenir la mise en oeuvre des procédures de contrôle et de réduction des dépassements des seuils de bruit d'une installation en service, pourtant prévues dans les arrêtés d'autorisations préfectoraux.	M	D	Prolifération Photomontages Proximité des habitations Impacts visuel sonore Effet d'encerclement
16	M. Jean-Luc MENNEGUERRE, Le Plénisseau 79210 USSEAU - regrette que le raccordement électrique au réseau public, initialement prévu au poste ENEDIS de BOISSEUIL (commune de Saint Mard) se fasse d'après les éléments du dossier d'enquête au poste de NIORT-SAINT-FLORENT, sans concertation préalable avec les communes traversées, dont la commune d'USSEAU, sans étude d'impact notamment archéologique. - suggère la solution d'un seul parc éolien à l'échelle de la communauté de communes avec étude d'impact sur les habitants, la faune et la flore. - espère que l'enquête publique en cours prenne en compte les avis justifiés et que les conflits d'intérêt soient exclus.	R	N	Aménagement du territoire  Concertation avec les communes  Conflits d'intérêt
17	M. Hervé SILIGHINI, 7 rue de la Métairie à MARSAIS, dont l'habitation est située en contrebas des éoliennes E3 et E4, sous les vents dominants des machines et à 650 et 700m de celles-ci, se déclare hostile au projet en raison: - de l'impact visuel et de la sensation « d'écrasement » qu'il redoute, - des nuisances sonores à prévoir, M. SILIGHINI étant sceptique sur la mise en oeuvre des bridages censés les réduire, vu les difficultés rencontrées par les riverains d'un parc voisin pour obtenir leur application effective, - des risques de rupture de pales et de projection de débris ou de blocs de glace, - de l'effet stroboscopique de l'ombre portée du rotor,	M	D	Photomontages Proximité des habitations Impacts visuel sonore Effet d'écrasement Risques d'accidents

	<p>- de la dévaluation de sa demeure lors de sa revente. Il joint à sa requête la copie des correspondances adressées aux collectivités concernées et au porteur du projet.</p>			Effet stroboscopique Dépréciation des biens
18	<p>M. Marc FARDET, Délégué pour la Charente-Maritime de Sites et monuments souligne que la MRAe dans son avis note que « PRIAIRES, BOISSE et MARSAIS sont les trois communes les plus concernées par la vision d'une zone d'implantation du projet. Les plus proches habitations sont situées à moins de 700m du parc » Or, la SPPEF (Société pour la Protection des Paysages et de l'Esthétique de la France) ne cesse de dénoncer la prolifération des parcs éoliens en Charente -Maritime, dont l'Aunis. Avis défavorable au projet de PRIAIRES.</p>	E	D	Proximité des habitations Impact visuel Prolifération
19	<p>Mme Marie-Christelle BOUCHERY habitante de PRIAIRES, déclare en tant que maire de la commune s'être tenue à l'écart de tout débat, réunion ou vote relatif au projet d'implantation d'éoliennes. Mme BOUCHERY se dit favorable à ce projet de parc et énumère les avantages attendus en matière de transition énergétique, d'économie d'énergie et d'écologie. Elle met l'accent sur les difficultés financières de sa commune de 122 habitants et sur la ressource qu'apporterait au budget communal la réalisation de ce projet. Mme BOUCHERY signale qu'elle est exploitante agricole au sein du GAEC l'EOLE, mais que les parcelles retenues pour le positionnement des éoliennes de PRIAIRES ne sont pas en sa propriété propre ni en celle de son mari. L'emplacement prévu pour l'éolienne n° 5 se situe cependant sur l'un de leurs îlots cultivés dont les propriétaires portent intérêt ou pas au projet éolien VALECO.</p>	M	F	Ecologique  Ressource financière pour la commune
20	<p>Mme Catherine MORIN, Société ENERCON, 10 avenue de la Gare 26958 VALENCE, expose ses références en matière de construction, d'installation et de maintenance d'éoliennes. Elle est favorable au projet, bénéfique à ses activités, à l'économie locale et à l'emploi.</p>	E	F	Emploi Retombées économiques.
21	<p>M. Florent PIGEYRE se félicite de la qualité de l'étude paysagère et environnementale et rappelle que l'énergie éolienne est non polluante et facteur de développement économique du département.</p>	E	F	Ecologique Emploi
22	<p>M. Matthieu MORIN, Société COLAS CENTRE OUEST, 582 Rte de Paris 79182 CHAURAY CEDEX, entreprise de travaux publics évoque l'aspect écologique du projet et expose son expérience sur</p>	E	F	Ecologique Emploi

	plusieurs chantiers éoliens en matière de terrassement et de construction de chemins d'accès. Sa participation au chantier de PRIAIRES favoriserait son activité et donc l'emploi local.			
23	Mme Fanny BASTEL, maire de SAINT-PIERRE-D'AMILLY (17) et son équipe municipale s'inquiètent de la multiplicité des projets éoliens sur le territoire et de l'efficacité de la coordination des différents projets.	E	N	Prolifération Coordination des projets
24	M. Yannick VIALLES énumère les avantages de l'éolien et se dit favorable au projet de parc de PRIAIRES.	E	F	Ecologique
25	M. Laurent CHARREYRON, directeur général d'entreprise, domaine non précisé, acteur de la filière éolienne, sollicite une issue favorable au projet qui favoriserait ses activités.	E	F	Retombées économiques.
26	M. Fabrice LAPIE, Gérant de la Société LD Contrôles (études-essais/ciments-granulats-bétons) ZA Les 4 Chemins-15250 NAUCELLES se déclare favorable à un projet bénéfique pour ses activités, pour la transition énergétique et aux retombées économiques locales.	E	F	Ecologique Retombées économiques.
27	M. Franck COUVERT, directeur filiale ETCHART Construction, 21 rue Galilée 17440 AYTRE souhaite la concrétisation du projet qui favoriserait l'activité de son entreprise.	E	F	Retombées économiques. Emploi
28	M. et Mme GUICHETEAU, 2 rue des Cormiers 79210 PRIAIRES déplorent la proximité de leur habitation des éoliennes E3 et E4. Ils redoutent des nuisances phoniques et visuelles. Protecteurs de la nature et propriétaires de parcelles en friches, ils décrivent dans le détails les craintes sur la sauvegarde d'espèces protégées d'oiseaux et de plantes que le projet, selon eux, menace.	R	D	Proximité des habitations Impact visuel sonore Atteinte faune et flore
29	M. Claude BARITEAU, 27 rue de la Mairie 17700 Saint-PIERRE-D'AMILLY, propriétaire d'une maison de famille à La Faye d'Epannes commune de SAINT-FELIX, fait part de son expérience des parcs éoliens voisins en service et décrit aux habitants de PRIAIRES, et notamment à ceux du bourg placé sous les vents dominants des éoliennes, les nuisances visuelles, sonores, lumineuses, auxquels ils seraient soumis.	M	D	Proximité des habitations Impact visuel sonore lumineux Effet stroboscopique
30	M. François PETORIN, Le Grand Cercoux 17700 ST SATURNIN DU BOIS, conseiller municipal de PRIAIRES, soutient le projet, favorable au développement des énergies renouvelables, de celui de la commune et des projets liés au développement durable.	R	F	Ecologique Ressource financière pour la

				commune
31	<p>Mme Dany GIRARDEAU et M. et Mme GIRARDEAU Mathieu et leurs enfants, La Motte Aubert et Bernusson 17700 ST SATURNIN DU BOIS, déplorent la trop grande proximité des éoliennes par rapport aux habitations et énumèrent les impacts négatifs qu'ils perçoivent sur la santé humaine, sur celle des animaux d'élevage, la saturation du paysage, les effets visuels, lumineux et stroboscopiques.</p> <p>Ils s'élèvent contre la prolifération des éoliennes dans les campagnes.</p> <p>Ils propose que l'Etat adopte un « plan d'occupation énergétique » privilégiant les installations dans les zones inhabitées et parallèlement aux voies de communications (LGV, autoroutes).</p>	M	D	<p>Proximité des habitations</p> <p>Impact visuel sonore lumineux</p> <p>Effet stroboscopique</p> <p>Impact sur la santé</p> <p>Prolifération</p> <p>Saturation du paysage</p>
32	<p>Mme GUICHETEAU-LERME Jane-Claude, 2, rue des Cormiers 79210 PRAIRES, déplore les atteintes au cadre de vie des habitants et des promeneurs, ainsi qu'à la nature, faune et flore.</p>	R	D	<p>Cadre de vie</p> <p>Atteinte faune et flore</p>
33	<p>M. PICAUD Bernard, Le Grand Pré 79210 PRAIRES, regrette la proximité des habitations et la grande taille des éoliennes. Son domicile serait celui le plus proche d'une éolienne ; Il souhaite une distance minimum de 1000m, souligne que le village est situé sous les vents dominants des éoliennes et craint les nuisances visuelles et sonores.</p>	R	D	<p>Proximité des habitations</p> <p>Impact visuel sonore</p>
34	<p>Mme Marie LEPIENNE-CABROL La Guibertière 79210 PRAIRES qui n'est pas foncièrement contre le principe de l'énergie éolienne dénonce les côtés pervers des énergies renouvelables (condition d'extraction des terres rares notamment). Elle dénonce l'inesthétique du projet et l'inconfort quotidien qu'il apportera aux habitants de PRAIRES. Elle préconise de réserver les éoliennes aux zones déjà « sacrifiées » telles que les abords d'autoroutes.</p>	R	D	<p>Proximité des habitations</p> <p>Impact visuel sonore</p>
35	<p>Mme Myriam LIXON, adjointe au maire de PRAIRES, soutient le projet sur le thème de la diversification des sources d'énergie renouvelable et minimise certains inconvénients attribués aux éoliennes, notamment sur le plan esthétique et de la dépréciation des biens immobiliers.</p>	E	F	Ecologique
36	<p>M. Fabien Collignon, adjoint au maire de PRAIRES, soutient le projet en argumentant sur son acceptabilité par les habitants et les ressources financières attendues par la commune.</p>	E	F	<p>Ecologique</p> <p>Ressource financière pour la commune</p>

37	M. BOUCHERY Didier, 1, impasse des Jardins 79210 PRIAIRES soutient le projet en développant les arguments en faveur de l'éolien et de la mutation énergétique, en prenant le contrepied des objections des opposants.	M	F	Ecologique
38	LE CONSEIL DEPARTEMENTAL DES DEUX-SEVRES communique une lettre adressée au préfet rappelant quelques principes et remarques d'ordre technico-administratif relatifs notamment à l'éloignement des machines par rapport aux routes départementales et à l'occupation du domaine public par les futurs réseaux de raccordement électrique.	P	N	-
39	M. Jean-François DUSSOUS, 1 rue de la Mairie 79210 PRIAIRES se déclare « pour » la transition énergétique mais dénonce « les combines, magouilles et gaspillages » dont ne bénéficieront pas les habitants de PRIAIRES. Il cite le faible rendement des éoliennes, les pertes de charge en ligne et demande le pourcentage d'électricité injecté dans le réseau. Il souligne l'impact paysager fort des éoliennes sur le bourg de PRIAIRES, termes relevés dans le dossier VALECO, ainsi que quelques inexactitudes dans le dit dossier. Monsieur DUSSOUS rappelle la position défavorable du parc en projet par rapport aux vents dominants et au bourg de PRIAIRES, les clignotements nocturnes insupportables, la dépréciation des maisons à la revente. En annexe à sa requête, M. DUSSOUS joint une série de documents ayant trait à l'urbanisme, à la vue du mât de mesure photographié depuis sa terrasse, à l'historique du projet et au rôle de la municipalité, au tracé du câble de raccordement au poste de distribution publique, à la présence de plante rare (fritilaire pintade dans le bois de Breuillac).	M	D	Ecologique Impact visuel sonore lumineux  Dépréciation des biens  Flore
40	M. Werner EBERWEISER, Groupe SEL, 59270 BAILLEUL, se déclare favorable au projet sur le plan environnemental et en ce qu'il favoriserait l'activité de sa société, mais il semblerait qu'il ait fait erreur sur le parc éolien et que le projet de PRIAIRES ne soit pas visé.	E	-	-
41	M. Charles DASTE, 79210 USSEAU, qui n'a pas d'objection majeure sur l'éolien ni le parc en projet livre quelques réflexions concernant : La gêne nocturne occasionnée par les feux de signalisation des machines, l'accumulation des parcs dans les « déserts ruraux » plutôt que dans les zones industrielles. Il émet des doutes sur la production annoncée, sur le coût par rapport au nucléaire peut émetteur de CO2 et sur le surcoût de l'éolien à la charge du consommateur	E	N	Impact lumineux nocturne  surcoût consommateur